



**Mémoire soumis dans le cadre des consultations de la
Stratégie gouvernementale
de développement durable révisée
2015-2020**

Janvier 2015

Pour information :

Denis Leclerc

Président et chef de la direction

ÉCOTECH QUÉBEC - La grappe des technologies propres

Centre de commerce mondial

413 St-Jacques, # 500, Montréal (QC) H2Y 1N9

T: 514 905-4831 C: 514 914-1405

dleclerc@ecotechquebec.com

Préambule

Au Québec, l'écosystème des technologies propres comprend plus de 1000 organisations, soit environ 500 entreprises innovantes [dont 94 % sont des PME et 70 % sont actives à l'international], près de 200 organisations de recherche, développement ou de transfert technologique, plus de 30 000 emplois et des revenus totaux de 10,7 milliards de dollars en 2011¹.



Le secteur des technologies propres est en effervescence et en forte progression tant au niveau de l'offre que de la demande, et ce, à l'échelle mondiale. Selon une multitude d'experts, le secteur des technologies propres constitue un secteur compétitif, dynamique et fortement créateur d'emplois à l'échelle mondiale. À cela s'ajoute la lutte contre les changements climatiques, un défi majeur qui stimulera davantage la croissance de ce secteur tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Un rapport récent de la Banque mondiale est le premier à quantifier la demande :

« En tout juste une décennie, les technologies propres sont devenues un marché majeur à l'échelle mondiale, et on estime que 6 400 milliards de dollars seront investis dans les pays en développement au cours des dix prochaines années. Selon le rapport, sur l'ensemble du marché des pays en développement, quelque 1 600 milliards de dollars seront accessibles aux PME »²

Si 6 400 milliards de dollars sont estimés pour les pays en développement, imaginons le montant total en incluant la demande de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Océanie...

Première organisation du genre au Canada, Écotech Québec rassemble l'ensemble des décideurs du secteur provenant des quatre coins du Québec, soit les entreprises innovantes, les centres de recherche et de développement et de transfert technologique, les grandes entreprises utilisatrices, les milieux financiers, les institutions d'enseignement et de formation, les centrales syndicales, les associations industrielles et regroupements en technologies propres.

¹ Institut de la statistique du Québec (2013). *Enquête québécoise sur l'industrie de l'environnement 2011- Rapport d'enquête*, Québec : ISQ.

² World Bank (2014). *Building Competitive Green Industries : the Climate Change and Green Technology Opportunity for Developing Countries*, Washington, DC : info DEV Growing Innovation, World Bank Group. <http://www.infodev.org/infodev-files/green-industries.pdf>

Introduction

Écotech Québec salue le fait que la Stratégie gouvernementale de développement durable souhaite donner une impulsion plus forte, participant ainsi au développement d'une économie plus verte. Elle souhaite proposer des éléments contribuant à appuyer le gouvernement dans la mise en oeuvre de sa Stratégie. Non seulement le secteur des technologies propres peut contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux, mais la Stratégie peut elle-même avoir un impact sur la croissance et la compétitivité de ce secteur.

L'exemplarité de l'État

À la lecture de la Stratégie, force est d'admettre l'absence d'incitatif et de contrainte. En se contentant « d'inviter » les ministères et organismes (MO) à mettre en oeuvre diverses actions sans directive plus ferme, le gouvernement semble laisser au bon vouloir de chacune des instances concernées la portée de ses actions. On peut également s'interroger sur le fait que la détermination et le développement d'indicateurs de suivis se feront une fois que la Stratégie sera établie. L'identification d'indicateurs et de cibles est habituellement réalisée au préalable afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs visés.

Il est important de signaler que la prochaine Stratégie gouvernementale de développement durable, dont la portée est transversale, ne pourra pleinement jouer son rôle que si elle s'inscrit étroitement et en cohérence avec les autres stratégies et politiques gouvernementales actuelles et en cours d'élaboration (Stratégie énergétique, Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, etc.). Par conséquent, il est recommandé de :

- **Recommandation 1 :** Identifier et déterminer des cibles, des indicateurs quantitatifs contribuant à l'atteinte des objectifs de la Stratégie et de la lutte aux changements climatiques afin d'offrir une reddition de compte plus rigoureuse.
- **Recommandation 2 :** S'assurer que la Stratégie favorisera la cohérence de l'action gouvernementale qui est essentielle à l'atteinte des objectifs du Québec en matière de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux impacts des changements climatiques

La Stratégie 2015-2020 concourt à réaliser le virage nécessaire au sein de la société face aux modes de développement non viable en intégrant davantage la recherche d'un développement durable dans les activités gouvernementales. Pour Écotech Québec, il s'agit d'une excellente occasion pour amener les ministères et organismes à jouer un rôle plus actif et ainsi devenir des bancs d'essai et des vitrines pour les technologies propres. Prêcher par l'exemple a toujours été la meilleure façon de susciter le changement. En ce sens, il est recommandé de :

- **Recommandation 3 :** Profiter de la diversité des marchés publics afin qu'ils deviennent des bancs d'essai et mettent en valeur des technologies propres d'ici.

Ainsi, les marchés publics (organisations publiques et parapubliques) peuvent avoir un impact significatif sur le développement des entreprises du secteur des technologies propres en :

- servant de projet de démonstration et de prototypage,
- étant un accélérateur de l'adoption de certaines technologies propres,
- permettant aux PME d'atteindre une taille critique,
- contribuant à la capacité d'internationalisation des entreprises.

Nous suggérons donc d'ajouter un nouveau critère dans les obligations du plan de développement durable des organismes publics et parapublics. Ce critère viserait à inciter les MO à être le banc d'essai ou la vitrine technologique d'une innovation du Québec durant la période 2015-2020. À terme, cette vitrine contribuerait à accroître la commercialisation à plus grande échelle de telles innovations ce qui engendrerait un grand potentiel économique et environnemental pour le Québec. Il est donc recommandé de :

- **Recommandation 4 :** Ajouter un nouveau critère dans les obligations des organismes publics et parapublics pour les obliger à être un banc d'essai et un lieu de vitrine pour une technologie propre d'ici. Par conséquent, ces organismes contribueront davantage à la notion d'exemplarité de l'État auprès des entreprises du Québec.
- **Recommandation 5 :** Instaurer des activités afin de faciliter le maillage entre les acheteurs publics et les fournisseurs de technologies propres afin de leur faire découvrir l'éventail québécois des solutions technologiques.

De plus, si le Québec veut vraiment réduire de manière importante ses émissions de gaz à effet de serre, soit de 20 % en 2020, il faut rapidement trouver de nouvelles façons de convaincre les entreprises de s'engager concrètement dans une telle démarche. La prochaine stratégie peut et doit contribuer à développer une nouvelle économie compatible avec les objectifs de sobriété en carbone.

Le développement durable se compose de trois volets : social, environnement et économique. Ce dernier volet est d'autant plus important, car le développement économique peut et doit bénéficier des efforts de la lutte contre les changements climatiques. Aussi, il doit clairement être pris en considération notamment en identifiant les critères économiques retenus, par exemple, dans les processus d'appels d'offres.

Les politiques d'achats des gouvernements devraient encourager davantage les produits et services verts ou les technologies propres tout en intégrant la préoccupation de l'empreinte carbone dans ses achats. Plus encore, les appels d'offres publics auraient avantage à mettre davantage l'accent sur les pratiques d'écoresponsabilité, les notions de coût total de possession et de contrat de performance, plutôt que sur la règle du plus bas soumissionnaire³. Concrètement, il est recommandé de :

- **Recommandation 6 :** Promouvoir davantage, auprès des acheteurs des secteurs public et parapublic, l'utilisation des appels d'offres axés sur la performance plutôt que de se baser

³ ÉCOTECH QUÉBEC (2014). *Vers un rôle accru des organismes publics pour accélérer la commercialisation des innovations vertes du Québec*, Écotech Québec : Montréal pp. 24-25

sur la règle du plus bas soumissionnaire. Ainsi, ils identifient les objectifs à atteindre pour les fournisseurs en mettant l'accent sur la finalité et non sur les moyens

En vertu du Règlement sur les contrats de service des organismes publics⁴, un traitement plus favorable (marge préférentielle d'au plus 10 %) peut-être aussi accordé à un soumissionnaire qui assure un respect de l'environnement ou un niveau de qualité spécifique, à travers une norme ISO ou une spécification liée au développement durable et à l'environnement, par exemple. Toutefois, le développement durable fait appel à trois dimensions : sociale, environnementale et économique. Cette dernière dimension est d'autant plus importante qu'elle doit davantage être prise en considération, notamment en identifiant les critères économiques retenus, par exemple, dans les processus d'appels d'offres. À cet effet, il est recommandé de :

- **Recommandation 6 :** S'assurer que tous les appels d'offres des organismes publics et parapublics prévoient des pratiques d'acquisition écoresponsables à partir de l'année financière 2016-2017, en accordant une prime supplémentaire dans l'analyse des soumissions considérant les trois piliers du développement durable (économique, environnement et social) dans l'octroi de la marge préférentielle.

La nécessaire exemplarité de l'État passe, non seulement par l'atteinte de cibles, mais également par la mise à l'essai, la démonstration de technologies d'ici, devenant des vitrines extraordinaires pour les entreprises du Québec.

Enfin, la prochaine Stratégie gouvernementale de développement durable vise, entre autres, à appuyer le développement de filières vertes et de biens et services écoresponsables produits au Québec (objectif 2.2), notamment par l'adoption de mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières et la commercialisation de technologies propres québécoises. Toutefois, on constate qu'à ce sujet, les ministères et organismes (MO) sont invités à « participer au développement des filières vertes et des technologies propres et à en faire la promotion auprès des entreprises québécoises (...) »⁵. Le meilleur moyen, pour les MO, de contribuer au développement et à la commercialisation des technologies propres d'ici serait de devenir des bancs d'essai, des vitrines technologiques

⁴ Gouvernement du Québec (2014). Règlement sur les contrats de services des organismes publics, R.R.Q. c. C-65.1, r.4, art. 50. En ligne. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/C_65_1/C65_1R4.HTM

⁵ Gouvernement du Québec (2014). *Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020*, Québec : Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Conclusion

De manière générale, Écotech Québec est d'avis que la Stratégie gouvernementale de développement durable (2015-2020) contribuera non seulement à renforcer l'exemplarité de l'État en la matière, mais elle pourrait aussi être utilisée comme un pilier contribuant au développement économique du Québec. Il s'agit d'une occasion unique pour amener les ministères et organismes à devenir des bancs d'essai et des vitrines pour les technologies propres. La Stratégie pourrait avoir un impact sur la croissance et la compétitivité d'une multitude d'organisations et d'entreprises québécoises.

Il est important de signaler que la prochaine Stratégie de développement durable, dont la portée est transversale, ne pourra pleinement jouer son rôle que si elle s'inscrit étroitement dans les autres stratégies et politiques gouvernementales actuelles et en cours d'élaboration (Stratégie énergétique, Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, etc.). De plus, notre souhait serait d'étendre éventuellement l'application de la Stratégie aux organismes municipaux, scolaires et aux établissements de santé et de services sociaux.

Engagement d'Écotech Québec

Afin de participer au succès de la Stratégie gouvernementale de développement durable, Écotech Québec s'engage à contribuer à l'élaboration d'un répertoire d'entreprises québécoises dont les solutions technologiques pourraient contribuer à soutenir les ministères et organismes dans l'atteinte de leurs objectifs et dans leur rôle de vitrine des innovations vertes.